

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

**BUDGET ANNEXE « MARCHÉ AUX BESTIAUX » :  
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « marché aux bestiaux » est constitué de toutes les opérations liées à la propriété du marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais. Il ne comprend pas la gestion courante des marchés (cadran et gré à gré) qui relèvent du délégataire, la SAEM marché au cadran. Une convention d'affermage lie la collectivité et la SAEM jusqu'en 2038, moyennant le versement d'une redevance annuelle d'affermage.

2 emprunts sur ce budget annexe :

<b>Emprunt CEpBFC renégocié</b>	1 932 315,20 € / 1,45%. Fin en 2038
<b>Emprunt CEpBFC</b>	65 000 € / 0,95%. Fin en 2031

Au 31/12/2023, le montant de la dette en capital s'élèvera à 1 612 606 € (contre 1 710 842 € au 31/12/2022).

Pour l'année 2023, le montant de la redevance d'affermage versée par la SAEM est fixé à 156 000 €.

En section de fonctionnement, depuis février 2023, la SAEM assure les installations pour son compte et pour le compte de la Communauté de communes. Le remboursement de cette charge par la SAEM est donc supprimé. Par contre, celui des taxes foncières et ordures ménagères est maintenu.

En investissement, les travaux d'optimisation des zones de parcs intérieurs et extérieurs, entamés fin 2022, s'achèveront d'ici la fin du premier trimestre. Ils visent à réaménager des parcs existants et à améliorer le bien-être animal et les conditions de travail et de sécurité des bouviers lors des déplacements des bovins.

Les dépenses à régler aux 2 entreprises titulaires des marchés s'élèvent à 252 400 €. Côté recettes, il reste à percevoir les soldes des subventions accordées par l'Etat (DETR : 90 000 € accordés / 29 000 reçus) et la région Bourgogne Franche Comté (120 000 € accordés / 24 000 € versés). Un fonds de concours de la SAEM complète le financement pour 29 977 €. Pour ce projet, l'autofinancement communautaire s'élève à 55 581 €.